



## PROVENCE ALPES AGGLOMERATION

### Conseil communautaire du mercredi 21 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt et un du mois de février à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le treize février 2024, s'est réuni au Palais des Congrès de Digne-les-Bains, sous la présidence de Madame Patricia Granet-Brunello, présidente.

#### **Étaient présents :**

ACCIAI Bruno, ARBOUX-TROMEL Corinne, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, BAILLE Denis, BARDIN Chantal, BENOIT Gérard, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BONNAFOUX Jeanine, BONDIL Marc, BONZI Maryse, BOGHOSSIAN Alex (jusqu'au rapport n° 9), BOURJAC Bruno, BOYER Christian, CAZERES Benoit, CHABALIER Sandrine, CHALVET Gilles (à partir du rapport n°02), COMTE Jean Paul, COSSERAT Sandrine, DECROIX Hugo, DOMINICI Pascale, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max (jusqu'au rapport n° 27), FIAERT Remy, HONNORAT Michèle, JOUVES Marc, KUHN Francis, MOLINARI Frédéric, MOULARD Damien, MULLER Emmanuel (jusqu'au rapport n° 24), OBELISCO Francine, PAIRE Marie Claude, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PEREIRA Georges, PIERI Bernard, REBOUL Childéric, REINAUDO Gilbert, SANCHEZ Pierre Bernard, SAGNIEZ Simone, SEJOURNE Daniel, SEVENIER Jean, SOLTANI Boulares, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine, ZANARTU HAYER Italo.

#### **Étaient suppléés :**

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques  
COUTON Marie Rose a donné pouvoir à MANENT Michel  
SAVORNIN Béatrice a donné pouvoir à GRANOUX Nellie

#### **Étaient représentés :**

BELMONTE Sylvie a donné pouvoir à VIVOS Patrick  
COCHET Brigitte a donné pouvoir à TOUSSAINT Carole  
DEORSOLA Jean Paul a donné pouvoir à GRANET-BRUNELLO Patricia  
ISOARD Christian a donné pouvoir à CAZERES Benoit  
MAGAUD Marie José a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert  
OGGERO BAKRI Céline a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine  
PARIS Mireille a donné pouvoir à KUHN Francis

#### **Étaient excusés :**

AUZET Guy  
BALIQUE François

BASSET Françoise  
DE SOUZA Benoit  
FIGUIERE Marie José  
FLORES Sylvain  
LAQUET Laura  
PELESTOR Michel  
RICHAUD Véronique  
RISSO Gilbert  
UGHETTO Wendy  
URQUIZAR Danièle

Est nommée secrétaire de séance : Sandrine COSSERAT

☆☆☆

*La séance est ouverte à 17 h 30 par Mme Patricia Granet-Brunello*

**Mme GRANET-BRUNELLO.-** Je voudrais souhaiter la bienvenue au nouveau maire de la commune de Saint-Jeannet, M. Frédéric Molinari, et souhaiter la bienvenue aussi à Mme Thi An Doublet, qui est notre nouvelle sténotypiste.

*Madame Patricia Granet-Brunello procède à l'appel nominatif des conseillers communautaires.*

Je vous propose de désigner avec moi un secrétaire de séance. Y a-t-il un volontaire pour être secrétaire de séance ? *[Sandrine Cosserat]*

Êtes-vous tous d'accord ?

*[Accord de l'ensemble des conseillers communautaires.]*

Je vous remercie.

Je vais vous demander, si vous prenez la parole, de bien donner votre nom avant la prise de parole pour la rédaction du PV de séance. Je demanderais aux rapporteurs d'être synthétiques dans leur présentation.

### **Approbation du procès-verbal de la séance du 13 décembre 2023**

Je vais vous demander d'approuver le procès-verbal du conseil du 13 décembre 2023. Y a-t-il des remarques sur ce PV ?

Si ce n'est pas le cas, je vous le propose au vote.

***Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 13 décembre 2023 est adopté à l'unanimité.***

### **Compte rendu des décisions**

Les comptes rendus sont au nombre de deux.

- 2023-047 Convention de déneigement de la ZAE St Pierre - Commune du Chaffaut-Saint-Jurson.
- 2023-048 Création d'une régie de recettes et d'avances prolongées Eau, Assainissement collectif et Assainissement non collectif.

## Liste des marchés conclus

Marchés conclus du 19 octobre 2023 au 1<sup>er</sup> février 2024

Date de notification	Désignation	Forme du marché	Titulaire(s)	Montant HT	Observations
15/12/2023	Travaux de clôture des périmètres de protection AEP 2023	MAPA Travaux	Lot 1 Communes des Mées BERNARD MAURIN SAS Lot 2 Commune de Verdaches : INFRACTUEUX	Lot 1 : 72 192,50 €	
14/12/2023	AMENAGEMENT DE LA CRECHE INTERCOMMUNALE DE MOUTTIERS-SAINTE-MARIE	MAPA Travaux	Lot N° 1 Dépollution amiante : ARVI TRAVAILX Lot 2 Voirie- Réseaux Divers (VRD) : M et M TP Lot 03 Gros-œuvre : ES BAT 04 Lot N° 4 CHARPENTE METALLIQUE - SERRURERIE : SOCIETE INDUSTRIELLE DE SERRURERIE Lot N° 5 OSSATURE BOIS - CHARPENTE - COUVERTURE: ECO CONSTRUCTION BOIS Lot N° 6 MENUISERIES ALUMINIUM : APM Lot N° 7 MENUISERIES BOIS : ELLY MENUISERIE Lot N° 8 CLOISONS - DOUBLAGES - FAUX PLAFONDS : AIB Lot N° 9 CARRELAGES - REVETEMENTS DE SOLS: INFRACTUEUX Lot N° 10 PEINTURE : A.B. LAISSUS Lot N° 11 PLOMBERIE - CHAUFFAGE - VENTILATION : ACC Lot N° 12 ELECTRICITE - COURANTS FAIBLES : SE3V	Montant 9 850,00 € Montant 53 000,00 € Montant 100 495,00 € Montant : 305 942,36 € Montant : 71 544,51 € Montant : 76 556,31 € Montant : 36 073,40 € Montant : 58 553,00 €  Montant : 14 499,50 € Montant : 83 750,00 € Montant : 39 090,00 €	MONTANT TOTAL HT : 649 354,10 € (hors lot 9 qui sera relancé ultérieurement)
08/12/2023	Réhabilitation et/ou extension de réseaux d'eau potable et d'assainissement Communes de Digne-les-Bains, Le Brusquet, Les Mées et Selonnet	MAPA Travaux	Lot 1 : Commune de Digne - Rue André Daumas : DURANCE TRAVAILX Lot 2 : Commune de Digne Rue Allamand – Rue Jean Gaspard Gassend : SACCO Lot 3 : Commune de Digne - Chemin du Grand Justin: SACCO Lot 4 : Commune de Digne - Rue Saint-Jaume : SACCO Lot 5 : Commune de Digne - Boulevard Thiers : D'ANGELO Lot 6 : Commune du Brusquet – Casette et Cugurat : RICHARD MICHEL Lot 7 : Commune des Mées - Les Pourcelles : PARRAUD TP Lot 8 : Commune de Selonnet - Chaumette : TRON STEPHANE	Montant : 104 532,00 € Montant : 153 215,00 € Montant : 324 715,00 € Montant : 32 821,00 € Montant : 134 762,93 € Montant : 63 684,30 € Montant : 41 858,10 € Montant : 74 149,30 €	

Date de notification	Désignation	Forme du marché	Titulaire(s)	Montant HT	Observations
01/02/2024	Maîtrise d'œuvre pour la rénovation des bassins caristes des Thermes de Digne Les Bains	AOO maîtrise d'œuvre	Groupement GRUET/AGS/SERIAL (Gruet mandataire)	Montant : 455 600,00 €	
01/02/2024	FOURNITURE ET L'ENTRETIEN D'UN CAMION BÉNIÉ SPÉCIFIQUE POUR LA COLLECTE DES DÉCHETS	AOO FCS	BRO MERIDIONALE DE VOIRIE	Montant : 324 080,00 €	
14/12/2023	Construction d'un poste de refoulement des eaux usées (Peyruls) - installation de dégrilleurs et compacteurs à la station d'épuration (Le Brusquet) - installation de distributeurs UV (Prads-Haute-Béone - bras d'Asse)	MAPA Traveux	Lot 1 (PR Peyruls) : SOPEI	Montant : 65 247,50 €	
			Lot 2 (Dégrilleur Le Brusquet) : APEI (Variante)	Montant : 58 625,00 €	
			Lot 3 (UV Prads Nord) : SAUR	Montant : 98 998,00 €	
			Lot 4 (UV Prads Sud) : SAUR	Montant : 110 992,00 €	
			Lot 5 (UV Bras d'Asse) : SOPEI	Montant : 13 865,00 €	
07/12/2023	Fourniture de fourgonnettes pour les riges de l'eau et de l'assainissement	MAPA FCS	Lot N°1 Fourgonnettes 4x4 : MANTES VI Lot N° 2 Fourgonnettes Chantier : INFRUCTUEUX	Lot 1 : 102.600,00 € Lot 2 : /	

**AVENANTS CONCLUS**

Date de notification	Désignation	Forme du marché d'origine	Titulaire	Objet de l'avenant et Numéro
07/12/2023	Exploitation et maintenance des installations Thermiques des Bâtiments de Provence Alpes Agglomération, marché de type P1, P2 et P3 avec lotissement	AOO FCS	ENGIE ENERGIE SERVICES	Avenant N° 4 : Réajustement annuel du montant du marché

Avez-vous des questions sur ces décisions ou marchés ? *[Pas de question.]*

Arrivée en séance de Monsieur Jean-Paul Comte à 17 h 50.

Nous allons entrer dans le vif du sujet et je vais donner la parole à Marc Bondil pour le débat d'orientation budgétaire.



### 1. Débat d'orientations budgétaires

**Monsieur Marc Bondil rapporte :**

Merci, madame la présidente. Bonsoir.

Vous avez reçu le document qui contient 25 pages sur le débat d'orientation budgétaire. Si vous le permettez, je vous ferai lecture d'une synthèse de celui-ci.

Je vous rappelle le caractère obligatoire de ce débat dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif pour les communes de plus de 3 500 habitants et plus généralement les EPCI.

La situation financière des collectivités locales est correcte malgré les difficultés liées à l'inflation et au pouvoir restreint en matière de fiscalité.

En effet, la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et de la CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) a été remplacée par une fraction de la TVA collectée par l'État, d'où la déconnexion de la dynamique des bases et l'absence de pouvoir sur les taux.

De manière générale, les collectivités ont dû puiser dans leur fonds de roulement pour faire face à ces difficultés.

Malgré la hausse de ses dépenses de fonctionnement comme les charges à caractère général qui ont augmenté de +5.6 %, et cela malgré les investissements importants engagés et réalisés sur l'éclairage public, les déchets, les remplacements des chaudières, le lancement du chantier du centre culturel Simone Signoret, ainsi que la hausse des charges de personnel à hauteur de 6,9 %, Provence Alpes Agglomération réalise néanmoins en 2023, un résultat positif, très proche de son résultat 2022.

Cela est dû à une bonne dynamique de ses recettes :

- +11 % en produits des services,
- + 6,45 % en recettes fiscales avec une revalorisation des bases « ménages » de 7.1 %,
- effort consenti en matière de hausse des taux de fiscalité en 2022,
- efforts de sobriété pour contenir la hausse des coûts notamment d'électricité.

Le résultat net à reprendre en fonctionnement s'élève à environ 5 millions d'euros.

Avec le passage au plan comptable M57 au 1er janvier 2024, certaines dépenses et recettes vont changer de « classification ». C'est le cas pour :

- ♦ les indemnités de sinistre en recettes, dorénavant imputées au chapitre 75 - autres produits au lieu du chapitre 77 - recettes exceptionnelles ;
- ♦ les subventions versées aux budgets annexes au chapitre 65 - autres charges de gestion au lieu du chapitre 67 - charges exceptionnelles ;
- ♦ la contribution versée au Théâtre Durance sera dorénavant comptabilisée au chapitre 65 - subvention et non au chapitre 011 - prestations de services.

Ceci explique les fortes variations entre chapitres qui interviendront au budget 2024 par rapport au budget 2023. Cela n'a bien entendu aucune incidence sur le résultat, c'est une présentation comptable.

En matière de dépenses de fonctionnement, l'hypothèse retenue est une progression de 6 % des charges à caractère général et de 8 % des charges de personnel prenant en compte une année pleine pour la nouvelle grille indemnitaire, des recrutements 2023 et 2024, la hausse de 5 points d'indice pour tous les agents et le versement de 50 % de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat.

Le chapitre 65 - charges de gestion courante devrait connaître une très forte progression du fait de :

- ♦ la revalorisation des contributions aux organismes de regroupement comme le SDIS (+86 000 euros), le conservatoire de musique (+15 000 euros), le SMAB (+19 000 euros),
- ♦ la comptabilisation des subventions aux budgets annexes, probablement 15 000 euros pour l'abattoir de Seyne, 200 000 euros pour celui de Digne,
- ♦ 100 000 euros pour Vaulouve pour faire face aux diverses études menées dans le cadre de la mise en conformité et apurer les déficits constatés depuis plusieurs exercices.

La recette annuelle de 27 000 euros ne couvrant pas l'ensemble des charges courantes. En outre seront aussi comptabilisées les indemnités du cinéma et du restaurant dans le cadre du chantier du centre culturel.

En matière de recettes, les bases « ménages » seront revalorisées de 3,9 %. Une forte incertitude et inquiétude porte sur la fraction de TVA perçue en remplacement des impôts locaux supprimés (que j'ai évoqués juste avant) qui évolue au rythme de la consommation et qui sera ajustée mensuellement, ce qui donne peu de lisibilité au moment de ce débat.

Nous avons subi une perte de 150 000 euros pour 2023 par rapport à ce qui avait été prévu et annoncé.

Les dotations devraient progresser : +150 000 euros pour la dotation intercommunalité, 35 000 euros dans le cadre des bonis territoires de la convention territoriale globalisée (CTG) ; d'autres sont restés stables malgré la hausse des coûts, par exemple la participation régionale aux transports.

Les recettes de loyers devraient connaître une petite baisse du fait de l'exonération partielle du restaurant et du cinéma sur la période de fermeture imposée pour les travaux.

Les recettes des services devraient rester stables malgré l'inconnu lié au reversement par le SYDEVOM du trop-perçu éventuel sur les collectes et traitements des déchets.

La dette de Provence Alpes Agglomération ne présente pas de risque, elle est relativement faible puisque le ratio de désendettement (épargne brute/encours dette) du budget principal est de 1,75 an en 2023. La zone de risque est de huit ans.

Les principaux investissements à inscrire au budget 2024 sont, en plus des enveloppes dites « récurrentes », nécessaires à l'entretien et au renouvellement des biens :

- la poursuite de la rénovation de l'éclairage public (460 000 euros avec subvention de 50 %),
- la poursuite du plan « déchets »,
- la maîtrise d'œuvre de la rénovation des bassins des thermes,
- la restructuration/agrandissement de la crèche de Moustiers (opération estimée à 950 000 euros TTC, cofinancée par la CAF et l'État),
- la participation aux travaux de l'aire permanente d'accueil des gens du voyage (estimation 350 000 euros),
- Le concours de maîtrise d'œuvre pour la rénovation du Musée Promenade est lancé.

À ce programme ambitieux, il faut ajouter celui de la régie de l'eau et de l'assainissement – la hausse des tarifs au 1er janvier 2024 doit permettre de faire face au programme d'investissements nécessaires –, ainsi que la réhabilitation de la station de pompage du barrage de Vaulouve et la viabilisation de la zone de La Cassine, sur les budgets annexes.

Il faut souligner que, mis à part l'augmentation ci-dessus des tarifs eau et assainissement, les taxes ne bougeront pas pour l'année 2024, malgré les augmentations des charges à caractère général et les charges de personnel, et cela, en espérant pouvoir recruter afin d'assurer au mieux nos prestations sur le territoire et surtout, donner plus de confort aux équipes en sous-effectif.

Des dossiers de demande de subvention ont été déposés pour l'ensemble de ces opérations pluriannuelles afin d'amoindrir la part d'autofinancement de l'agglomération.

J'ai fait cette synthèse pour que ce soit un peu moins indigeste à écouter. Les résultats sont obtenus grâce à une gestion rigoureuse. Et, à ce sujet, je remercie l'ensemble du personnel du service des

finances, les techniciens et l'ensemble des collaborateurs de l'agglomération qui veillent tout au long de l'année à ce que les budgets soient respectés dans la mesure du possible. Je les remercie tous.

**Mme GRANET-BRUNELLO.-** Merci, Marc. Y a-t-il des interventions pour alimenter le débat d'orientation budgétaire ?

**M. SÉJOURNÉ.-** Bonsoir, Daniel Séjourné, conseil municipal de Digne-les-Bains, élu d'opposition. Il est toujours compliqué d'intervenir dans un débat d'orientation budgétaire, dans une intercommunalité qui est une intercommunalité pas très politique, ni même de projet, mais bien de compétences en tant que telles qui ont été déléguées, et encore pas toutes pleinement.

Je suis un fervent partisan du débat public et c'est pour cela que j'interviens. Je suis originaire d'une famille politique que vous connaissez, le radicalisme, et dans le cadre d'une formation politique, on apprend beaucoup de choses. J'ai eu le privilège de fréquenter des gens de très haut niveau qui m'ont appris ce que c'était que l'État de droit, et j'aime bien dans ce cadre-là faire référence à ce que me disaient des gens comme François Luchaire, Maurice Faure, Gaston Monnerville ou Jacques Mézard, tous membres à un moment donné du Conseil constitutionnel.

J'ai eu aussi le plaisir, dans mon action politique, à accompagner des parlementaires de terrain que vous connaissez tous, comme Robert Honde, François Massot, Jean-Louis Bianco, Gilbert Sauvan. Là aussi, j'ai pu apprendre à leur contact, comment il était compliqué de faire passer un message politique auprès des électeurs pour faire avancer les choses. Et, bien sûr, lorsque j'ai été moi-même candidat à différentes fonctions, que ce soit avec Bernard Tapie ou avec François Massot, j'ai pu comprendre combien il est compliqué de faire des choses pour nos concitoyens.

J'ai aussi compris une chose, c'est que le débat est indispensable. Quand j'entends que, quelque part, dans certaines instances, et même ici, on ne répond pas aux questions de l'opposition, je tiens à dire en préambule que cela ne favorise ni la démocratie, ni l'État de droit, mais favorise au contraire ce que l'on appelle la rue, les extrémismes, et l'usage de pratiques qui sont contraires au fonctionnement d'une démocratie représentative.

Cet aparté fait, je reviens sur le débat de politique budgétaire. Je suis tout à fait d'accord avec le rapporteur pour dire que les prévisions de croissance qui ont été faites par le gouvernement sont quand même très faibles. Ce dernier est tellement peu sûr qu'il est encore en train de réviser à la baisse et que la situation économique est actuellement très complexe. Je pense, sans doute avec une majorité d'entre vous, que l'on n'est pas près de voir cette situation économique rebondir avec des croissances assez importantes qui, quelque part, feraient en sorte que notre collectivité territoriale ait davantage de moyens pour mettre en œuvre les politiques qu'elle a choisies, qu'elle doit mener.

La DGF ne semble pas suivre l'inflation et ça, c'est grave. On voit bien que, quelque part, il y a aussi des transferts de charges qui continuent un petit peu, et nous avons, dans ces orientations budgétaires, deux sujets qui méritent notre attention.

Le premier, bien sûr, c'est la croissance des frais de personnel. Là-dessus, hors de question, bien sûr, de dire que le personnel ne doit pas être rémunéré – je suis un ancien syndicaliste, vous le saviez –, mais par contre, il faudra bien qu'à un moment donné, on arrive à mieux mutualiser un certain nombre de choix avec certaines communes ou le Département ou d'autres collectivités territoriales, parce que +8 % de croissance des dépenses budgétaires à ce niveau-là, cela ne sera pas tenable à terme durablement. Il y a certes des efforts à faire à ce niveau-là, mais n'étant pas dans l'exécutif, je ne saurais où vous indiquer les faire ; là-dessus, cela reste compliqué.

Après, il y a aussi tout ce qui est relatif aux charges courantes. Je suis tout à fait d'accord pour dire qu'un gros effort a été fait pour maîtriser les dépenses de fluides énergétiques. C'est très visible dans les graphiques qui nous ont été donnés. Cet effort doit être continu, on l'approuve. Mais là aussi, on ne se fait pas d'illusion, malheureusement le prix de ces fluides va continuer à augmenter et il faudra sans doute accentuer encore nos efforts dans ce cadre-là, pour arriver à faire un certain nombre de choses.

Pour revenir aussi à deux choses assez importantes, je disais dans une autre enceinte il n'y a pas longtemps, que trois principes doivent aujourd'hui guider l'action publique au niveau budgétaire : sobriété, économie, rationaliser.

À retenir que le dernier point : rationaliser. À Digne-les-Bains, on est bien conscient que c'est compliqué ; je me rappelle qu'avant que cette intercommunalité se construise, beaucoup de personnels à la mairie de Digne sont partis à l'intercommunalité, mais par contre, il n'y a pas beaucoup de locaux qui sont partis, qui ont été fermés, donc dans la rationalisation, on voit aussi qu'il y a quelques pistes à aménager et à mettre en avant. De la même façon, je crois savoir que notre intercommunalité a acheté il y a quelque temps...

**Mme GRANET-BRUNELLO.**- S'il vous plaît, soyez un peu plus synthétique, parce qu'on le demande aux rapporteurs, soyez, vous aussi, synthétique et revenez bien sur le sujet du débat d'orientation budgétaire de Provence Alpes Agglomération.

**M. SÉJOURNÉ.**- Je vais essayer de terminer. En ce qui concerne cette rationalisation des dépenses pour faire les économies, je me félicite bien sûr qu'un certain nombre de travaux soient faits en régie, cela permet de faire des économies massives. Mais je crois savoir qu'à un moment, on a acheté des bâtiments pour essayer de regrouper un pôle administratif. Qu'en est-il à ce niveau-là ? C'étaient les anciens locaux de la DDA. Comment peut-on aussi améliorer les choses à ce niveau-là ?

Ce sont les principales choses que je voulais dire dans ce cadre de ce débat. Une dernière question, elle n'est pas relative à ce débat, mais cela a été évoqué par le rapporteur, c'est le problème de la tarification à venir sur la taxe des ordures ménagères. Cela aussi inquiète nos concitoyens.

Il y aura à terme une part variable et une part fixe. D'ores et déjà, vous savez que la part fixe est actuellement contingentée et fixée, je crois, par rapport à des superficies de logement, ce n'est déjà pas très équitable, je viens de déménager il y a quelque temps, et j'ai bien vu que, passant d'un logement petit à un logement grand, ma taxe d'ordures ménagères bondissait en conséquence, alors que je faisais un effort supplémentaire puisque disposant d'un jardin pour moins déposer d'ordures dans les conteneurs à ce niveau-là.

Je vous remercie de votre attention.

**Mme GRANET-BRUNELLO.**- Y a-t-il d'autres interventions ? *[Pas d'intervention.]*

S'il n'y a pas d'autres interventions, je vous demande d'acter que ce débat a eu lieu.

***L'assemblée prend acte du débat d'orientations budgétaires.***

Je redonne la parole à Marc Bondil pour aborder le sujet de l'indemnisation du gérant du restaurant, Le Stendhal, sur les travaux que nous menons actuellement au centre culturel Simone Signoret à Château-Arnoux-Saint-Auban sur une période qui ira de février à avril 2024 en rapport avec les travaux actuels.

*Monsieur Gilles Chalvet entre en séance à 18 h.*

♦♦♦

## **2. Travaux Centre Culturel Simone Signoret - Proposition d'indemnisation du gérant du restaurant Le Stendhal – février à avril 2024**

**Monsieur Marc Bondil rapporte :**

Merci, Madame la présidente.



Provence Alpes Agglomération a un bail commercial avec un restaurant et sa terrasse au centre culturel Simone Signoret, la Sarl SAFO4. Il va y avoir un chantier de réhabilitation et de restructuration de ce centre culturel et donc une fermeture imposée à cet établissement.

Il vous est demandé d'indemniser la personne sur une base maximale de 53 393,64 euros, cela sera révisé en fonction des chiffres qui nous seront avancés.

Il est également proposé d'exonérer exceptionnellement l'établissement du loyer au *prorata temporis* du 19 février au 26 avril 2024, le loyer mensuel s'élevant à 1 175,14 euros.

Il est proposé :

- ♦ d'exonérer la Sarl de son loyer commercial au *prorata temporis* par trentième pour la période du 19 février au 26 avril 2024 pour un montant de 391,71 euros pour février, 1 175,14 euros pour mars et 1 018,445 euros pour avril. Tout ceci est proratisé,
- ♦ d'indemniser la Sarl à hauteur de 53 393,64 euros maximum pour la période de fermeture pour cette même période, sur justificatifs des pièces,
- ♦ et de verser cette indemnité comme suit :
  - un acompte de 30 % au plus tard le 5 mars,
  - un deuxième acompte de 50 % au plus tard le 5 avril
  - le solde sur présentation par le gérant des justificatifs relatifs au chômage partiel. Bien entendu, il doit faire la demande de chômage partiel. Il se peut que ce montant de 53 000 euros soit diminué fortement.

Je demande d'autoriser madame la présidente ou son représentant à accomplir les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ce versement.

**Mme GRANET-BRUNELLO.**- Merci. Y a-t-il des questions ? *[Pas de question.]*

Nous passons au vote.

**Adopté à l'unanimité.**

Gilbert Reinaudo pour l'instauration de la prime du pouvoir d'achat exceptionnel.

♦♦♦

### **3. Instauration de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle**

**Monsieur Gilbert Reinaudo rapporte :**

Merci, madame la présidente. Bonsoir à toutes et à tous.

Je vais vous parler de l'instauration de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle. Je crois que tous les élus ici présents sont informés de cette prime de pouvoir d'achat qui a été instauré par l'État pour les collectivités territoriales. Les textes de loi ont laissé la possibilité aux collectivités territoriales d'instaurer cette prime ou de ne pas l'instaurer. Certaines communes et collectivités ont décidé de ne pas l'instaurer.

Nous vous proposons d'instaurer cette prime de pouvoir d'achat qui correspond, comme disait Marc dans le cadre du débat d'orientations budgétaires, à la moitié de ce qui a été proposé par l'État. Sur la délibération, vous avez le montant qui est défini par plafond de rémunération. Je rappelle que ces

rémunérations sont les rémunérations du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023, et il faut être rémunéré par l'employeur au 30 juin 2023.

Cette instauration de la prime du pouvoir d'achat a été approuvée, dans le cadre du comité social territorial, le 15 février 2024 à l'unanimité du collège employeur et à l'unanimité du collège employés. Je tiens aussi à préciser que nous avons eu les remerciements du collège employés d'avoir instauré cette prime de pouvoir d'achat.

Je ne rappelle pas le barème, vous l'avez dans la délibération. Les crédits correspondants sont prévus et inscrits au budget, comme le disait Marc, cela fait partie des 8 % qui ont été budgétisés en plus pour cette année 2024.

**Mme GRANET-BRUNELLO.**- Merci, Gilbert. Y a-t-il des questions ? *[Pas de question.]*

Nous votons.

**Adopté à l'unanimité.**

Toujours avec Gilbert Reinaudo, la convention de mise à disposition individuelle de personnel entre Provence Alpes Agglomération et la commune de Digne-les-Bains.

♦♦♦

#### **4. Convention de mise à disposition individuelle de personnel PAA – Commune de Digne-les-Bains**

**Monsieur Gilbert Reinaudo rapporte :**

Dans le cadre de cette mutualisation qui est chère à quelques élus, nous avons décidé de mettre à disposition, pour une quotité de 20 %, un agent relevant du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux à la commune de Digne-les-Bains. La commune de Digne-les-Bains remboursera l'intégralité du salaire à l'agglomération. C'est une mise à disposition qui est faite du 1er mars 2024 au 31 août 2024, pour une durée de six mois, qui sera renouvelable une fois.

Je vous demande d'approuver la mise de position à titre onéreux et d'autoriser madame la présidente à signer cette mise à disposition.

**Mme GRANET-BRUNELLO.**- Merci. Y a-t-il des remarques ? *[Pas de remarque.]*

Nous votons.

**Adopté à l'unanimité.**

Je passe la parole à Benoît Cazères pour un sujet GEMAPI, la convention de délégation relative à la surveillance en crue de la digue de la zone d'activité économique d'Aiglun.

♦♦♦

#### **5. GEMAPI – Convention de délégation relative à la surveillance en crue de la digue de la ZAE d'AIGLUN**

**Monsieur Benoît Cazères rapporte :**

C'est dans le cadre de l'exercice par la communauté d'agglomération de la compétence GEMAPI, pour lequel, vous le savez, la communauté d'agglomération a la responsabilité des ouvrages, et en particulier celui de la digue de la zone d'activité d'Aiglun.

Dans le cadre de l'exercice de cette compétence, bien sûr, parmi les responsabilités de la communauté d'agglomération, il y a la surveillance en cas de crue. C'est vrai qu'à la fois les moyens techniques et les moyens humains de la communauté d'agglomération ne permettent pas d'assurer cette surveillance dans de bonnes conditions.

L'objectif de cette convention est de conclure avec la commune d'Aiglun, qui est d'accord, un accord qui permet d'assurer elle-même cette obligation de surveillance. Je pense que vous avez vu les conditions dans la convention qui est annexée à cette délibération, sachant que la commune d'Aiglun a eu la gentillesse, dans nos accords, de le faire de manière gratuite.

Il est donc proposé :

- ◆ de déléguer la mission de surveillance en crue de la digue de la ZAE d'Aiglun,
- ◆ d'approuver les termes de la convention de surveillance en crue de la digue,
- ◆ d'autoriser madame la présidente ou son représentant, Monsieur Bondil, pour signer cette convention.

Je ne sais pas s'il y a des questions particulières.

**Mme GRANET-BRUNELLO.**- Alors y a-t-il des questions ? *[Pas de question.]*

Nous passons au vote.

***Adopté à l'unanimité.***

Merci à Michel Audran pour cette prise en charge précieuse, surtout par rapport aux risques en cours. Merci, Michel. On va te donner le micro.

**M. AUDRAN.**- Michel Audran, maire d'Aiglun. Je tiens à signaler que c'est gratuit, parce que ce sont les élus du conseil municipal qui se chargent de la surveillance de ces crues. Le personnel n'est pas impliqué. C'est uniquement la bonne volonté des élus.

**Mme GRANET-BRUNELLO.**- Doublement, merci, parce que c'est du bénévolat. C'est très bien. Merci beaucoup.

Nous allons passer à des sujets eau et assainissement. Je vais donner la parole à Denis Baille pour quatre délibérations. La première, c'est le bordereau de prix des branchements eau et assainissement.

◆◆◆

## **6. Bordereau de prix des Branchements Eau et Assainissement**

**Monsieur Denis Baille rapporte :**

Tous les gens qui veulent construire une maison neuve ont l'obligation de se raccorder au réseau public de l'eau et aussi de l'assainissement. Ils ont le choix entre prendre un prestataire de leur choix pour faire le branchement ou de faire appel aux travaux de la régie. La régie fait appel à des prestataires et leur paie aussi leurs prestations, elle facture aux pétitionnaires les frais de branchement par rapport à un bordereau de prix qui avait été adopté en février 2020.

Les choses ont évolué évidemment, il est donc proposé de revoir ce bordereau de prix puisque, pour le moment, le but de la régie est de faire des branchements à prix coûtant. Actuellement, cela coûte à la régie plus que ce que ça vaut.

Il vous est donc proposé un nouveau bordereau de prix actualisé et révisable qui est en annexe de la délibération.

**Mme GRANET-BRUNELLO.**- Merci. Y a-t-il des questions ? *[Pas de question.]*

Nous passons au vote.

**Adopté à l'unanimité.**

Maintenant, il y a trois demandes d'aide financière. Veux-tu les présenter toutes les trois ?

**M. BAILLE.**- Elles sont un peu différentes.

**Mme GRANET-BRUNELLO.**- Nous commençons avec la demande auprès du Département des Alpes-de-Haute-Provence pour la clôture des périmètres de protection aux Mées.

♦♦♦

**7. Demande d'aide financière auprès du Département des Alpes-de-Haute-Provence Clôture des périmètres de protection aux Mées**

**Monsieur Denis Baille rapporte :**

Il y a deux demandes d'aide au Département. La première porte sur les trois périmètres de captage de la commune des Mées.

Il y a une subvention, une aide de l'Agence de l'eau, du Département et de l'autofinancement.

La dépense s'élève à 71 005,35 euros, dont 35 503 euros pour l'Agence de l'eau et 14 201 euros pour le Département, et l'autofinancement est de 21 302 euros pour les trois captages.

**Mme GRANET-BRUNELLO.**- Y a-t-il des questions sur cette délibération ? *[Pas de question.]*

Nous votons.

**Adopté à l'unanimité.**

Nous passons à la demande d'aide financière auprès du Département et pour la réalisation du schéma directeur d'assainissement sur les communes du Brusquet et de Seyne.

♦♦♦

**8. Demande d'aides financières auprès du Département des Alpes-de-Haute-Provence - Réalisation des schémas directeurs assainissement sur les communes de Le Brusquet et Seyne**

**Monsieur Denis Baille rapporte :**

Nous avons déjà pris une délibération à l'automne pour la demande de subvention auprès du Département. La politique de financement du Département a changé, on nous a proposé de nous adapter, puisque le Département finance hors contrat pour l'eau et l'assainissement.

Un nouveau tableau est proposé pour les deux schémas que je vous laisse découvrir ; il est plus intéressant pour la régie.

Je ne sais pas s'il y a des questions spéciales.

**Mme GRANET-BRUNELLO.**- Y a-t-il des questions ? *[Pas de question.]*

Nous passons au vote.

**Adopté à l'unanimité.**

Il reste la demande d'aide financière dévoiement des réseaux et ouvrages d'eau potable aux Vials, sur la commune de Montclar.

♦♦♦

**9. Demande d'aides financières - Dévoiement des réseaux et ouvrages d'eau potable aux Vials sur la commune de Montclar**

**Monsieur Denis Baille rapporte :**

C'est une demande DETR. Des ouvrages sur la commune de Montclar sont en terrain privé, on profite des travaux de la commune pour dévoyer ces réseaux et les mettre en conformité. Il y a une demande au conseil départemental de 63 000 euros et une demande DETR auprès de l'État de 96 600 euros, l'autofinancement est de 50 400 euros pour la régie.

Je signale que toutes ces délibérations ont été vues en conseil d'exploitation et approuvées pour être présentées.

**Mme GRANET-BRUNELLO.-** Parfait. Y a-t-il des questions ? *[Pas de question.]*

Nous passons au vote.

**Adopté à l'unanimité.**

La parole est à Gérard Paul pour l'avenant à la convention entre l'agglomération et l'agence d'urbanisme du pays d'Aix pour 2024.

*Monsieur Alex Boghossian quitte la séance à 18 h 15.*

♦♦♦

**10. AUPA – Avenant à la convention PAA/AUPA 2024**

**Monsieur Gérard Paul rapporte :**

Il s'agit d'un avenant à la convention entre notre agglomération et l'agence d'urbanisme du pays d'Aix avec laquelle nous avons réalisé le PLH. Conformément aux termes de la convention 2022-2024, un programme de travail spécifique pour l'année 2024 est proposé et formalisé dans un avenant qui est joint au présent rapport.

L'année 2024 s'inscrit dans la poursuite des travaux engagés depuis plusieurs années. Le montant de la subvention versée par Provence Alpes Agglomération s'élève à 33 000 euros et le programme de travail porte sur deux points :

- ♦ le bilan, le suivi et l'animation du PLH pour 20 000 euros,
- ♦ la réforme de la gestion de la demande et des attributions de logements sociaux pour 13 000 euros.

Cet accompagnement s'inscrit dans la continuité de l'élaboration du PLH et de sa mise en œuvre.

Il vous est proposé :

- ♦ d'autoriser madame la présidente à signer l'avenant 2024,
- ♦ d'autoriser madame la présidente à faire procéder au versement de la subvention 2024 pour un montant de 33 000 euros,

- ♦ de dire que les dépenses afférentes seront inscrites au budget correspondant.

**Mme GRANET-BRUNELLO.**- Merci, Gérard. Y a-t-il des questions ? *[Pas de question.]*

Nous passons au vote.

***Adopté à l'unanimité.***

Bruno Acciaï pour une demande de soutien financier pour l'édition 2024 de l'événement « De ferme à ferme », un soutien donné au groupement régional des centres d'initiative pour valoriser l'agriculture et le milieu rural.

♦♦♦

**11. GR CIVAM : Demande de soutien financier pour l'édition 2024 de l'événement « De Ferme en Ferme »**

**Monsieur Bruno Acciaï rapporte :**

Merci, madame la présidente.

Ce rapport concerne le projet alimentaire territorial de Provence Alpes Agglomération et plus particulièrement l'événement « De ferme en ferme » qui est organisé par le CIVAM Agribio 04. Ce sont des partenaires de Provence Alpes Agglomération, dans le cadre du PAT.

Comme nous l'avons déjà fait en 2022 et en 2023, il vous est proposé de participer de nouveau en 2024 à cet événement qui valorise les exploitations agricoles qui se sont engagées dans des pratiques agricoles vertueuses et volontaires, et puis permettre aussi au grand public d'être sensibilisé sur la production agricole locale et découvrir le secteur de l'agriculture.

Comme précédemment, il vous est proposé :

- ♦ de participer à cet événement en 2024,
- ♦ d'allouer la somme de 1 000 euros à l'organisateur.

**Mme GRANET-BRUNELLO.**- Y a-t-il des interventions ? *[Pas d'intervention.]*

Nous passons au vote.

***Adopté à l'unanimité.***

♦♦♦

**12. Désignation d'un membre au conseil d'administration de l'Office du tourisme**

**Madame Patricia Granet-Brunello rapporte :**

Vous le savez, suite au décès de Monsieur Jean-Marie Bourjac, un siège est vacant au sein du conseil d'administration de l'office du tourisme.

Je vous propose, en lieu et place de son papa, la candidature de Bruno Bourjac, le nouveau maire de Sainte-Croix-du-Verdon.

Il faut tout de même que je vous demande si vous êtes d'accord pour voter à main levée. Je n'ai pas besoin de le demander, si ?

Y a-t-il d'autres candidatures ? *[Pas d'autre candidature.]*

**Adopté à l'unanimité.**

Monsieur Bruno Bourjac est donc membre, à partir de maintenant, de l'office du tourisme.

Je vais donner la parole maintenant à Bernard Teyssier pour la convention avec les communes de Claret et Curbans pour la gestion, l'aménagement et la valorisation de l'UNESCO Géoparc de Haute-Provence.

♦♦♦

**13. Convention avec les communes de Claret et Curbans pour la gestion, l'aménagement et la valorisation de l'UNESCO Géoparc de Haute Provence**

**Monsieur Bernard Teyssier rapporte :**

Merci, madame la présidente.

Il s'agit d'une délibération que nous présentons habituellement. Comme vous le savez, l'UNESCO Géoparc est dirigé par une entente qui comprend la communauté de communes du Sisteronais-Buëch et également ces deux communes qui ne font pas partie de cette communauté.

Il vous est proposé d'approuver le renouvellement de ces conventions pour la gestion, l'aménagement et la valorisation de l'UNESCO Géoparc de Haute-Provence avec ces communes.

**Mme GRANET-BRUNELLO.**- Merci, Bernard. Y a-t-il des remarques, des questions ? *[Pas de question.]*

Nous passons au vote.

**Adopté à l'unanimité.**

Bernard Teyssier va continuer avec la modification de tarif de la régie des recettes de la boutique du Musée-Promenade.

♦♦♦

**14. Modification de tarifs de la régie des recettes de la boutique du Musée-Promenade**

**Monsieur Bernard Teyssier rapporte :**

J'en profite pour vous dire deux mots sur le Musée-Promenade, qui est en plein travaux actuellement et qui sera réouvert au public avec trois nouvelles expositions dès le 1er avril.

En ce qui concerne la délibération, il s'agit d'ajouter le livre Géoparc de Haute-Provence que je vous conseille tous d'acheter ou d'acheter pour faire un cadeau, car c'est un très beau livre.

Il nous est proposé d'ajouter dans notre panoplie de ce que nous proposons à nos visiteurs, ce livre du Géoparc.

**Mme GRANET-BRUNELLO.**- La BD aussi est bien.

**M. TEYSSIER.**- Oui, bien sûr, j'ai oublié la BD.

**Mme GRANET-BRUNELLO.**- C'est un superbe ouvrage pour le Géoparc et la BD est bien, très sympathique, très agréable à lire.

Y a-t-il des questions ? *[Pas de question.]*

Nous passons au vote.

**Adopté à l'unanimité.**

Merci, Bernard.

Maintenant, Sandrine Cosserat pour le renouvellement de la convention avec le conseil départemental pour le service d'accompagnement à la rénovation énergétique.

♦♦♦

**15. Renouvellement de la convention avec le Conseil départemental pour le Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique**

**Madame Sandrine Cosserat rapporte :**

Nous avons déjà conventionné avec le Département pour cofinancer ce service d'accompagnement à la rénovation énergétique. En l'occurrence, il s'agit de s'engager pour les trois prochaines années.

Cinq permanences mensuelles sont tenues sur le territoire. Le bilan sur les trois dernières années montre qu'il y a de la demande : 1 806 habitants ont pris contact et 717 actes ont été réalisés en 2023.

La participation est de 0,38 euro par habitant. Pour notre EPCI, cela fait une participation de 18 095,60 euros sur un total de l'opération qui est de 324 029 euros.

Je rappelle que c'est une opération qui est menée à l'échelle départementale, les autres collectivités sont aussi partenaires. C'est porté par, pour ceux qui connaissent, l'Agence locale de la transition énergétique (ALTE) et le Parc régional du Lubéron, qui sont les opérateurs.

**Mme GRANET-BRUNELLO.**- Merci, Sandrine. Y a-t-il des questions ou des remarques ? *[Pas de remarque.]*

Nous passons au vote.

**Adopté à l'unanimité.**

René Villard pour la demande de subvention DETR 2024 pour l'acquisition de colonnes OMr dans le cadre de l'harmonisation de la méthode de collecte des ordures ménagères sur l'ensemble de l'agglomération.

♦♦♦

**16. Demande de subvention DETR 2024 pour l'acquisition de colonnes OMr dans le cadre de l'harmonisation de la méthode de collecte des ordures ménagères sur l'ensemble de l'agglomération**

**Monsieur René Villard rapporte :**

Bonjour à tous. Merci, madame la présidente.

Depuis sa création, Provence Alpes Agglomération s'est engagée dans une démarche stratégique de mise en œuvre de projets structurants autour de la prévention de la réduction des déchets. Provence



Alpes Agglomération s'attache ainsi à augmenter ses performances de tri, à optimiser ses coûts de collecte et de traitement des ordures ménagères et ainsi réduire le tonnage d'ordures ménagères destinées à l'enfouissement.

Provence Alpes Agglomération s'est engagée en juillet 2021 dans une étude préalable à l'instauration d'une tarification incitative. Ces étapes ont permis de préciser et de détailler le nouveau mode de collecte à mettre en place sur le territoire en s'appuyant sur la première phase de l'étude « état des lieux ».

Il ressort de ces étapes préalables le choix d'harmoniser le schéma de collecte des ordures ménagères résiduelles et de regrouper toutes les matières collectables en un seul point, afin de donner l'opportunité à tous les usagers d'accéder à un geste de tri simplifié le plus adapté.

Ce nouveau mode de collecte a deux objectifs principaux :

- ♦ réduire les coûts de collecte, le poste de dépense le plus important et le plus instable,
- ♦ inciter la réduction du tri par la modification du service proposé.

Les investissements réalisés étant assez conséquents, un phasage de projet sur plusieurs années a été nécessaire. En 2023, le secteur le plus densément peuplé, la commune de Digne-les-Bains, a été traité grâce à un soutien de la DETR et une demande de financement européen a été faite pour les huit communes du secteur de Château-Arnoux-Saint-Auban.

Comme évoqué dans la délibération numéro 21 du 2 février 2023, une nouvelle sollicitation de la DETR peut être faite en 2024 pour équiper en colonnes les 37 autres communes.

L'opération proposée ici consisterait à l'achat de 142 colonnes aériennes pour un montant de 417 764 euros hors taxes, de 12 colonnes enterrées pour 83 724 euros hors taxes, et de 8 colonnes semi-enterrées pour 39 720 euros hors taxes, afin d'équiper prioritairement ces deux secteurs.

Le coût total de l'opération en maîtrise d'ouvrage de Provence Alpes Agglomération est évalué à 541 208 euros hors taxes pour l'achat de ces 162 colonnes.

Provence Alpes Agglomération solliciterait la DETR 2024 à hauteur de 200 000 euros, soit 36,96 % du montant total de l'opération. L'ADEME et la Région ne peuvent être mobilisées que sur un élément technique : des colonnes à double tambour.

Il est proposé :

- ♦ d'approuver l'achat de 162 colonnes supplémentaires pour ordures ménagères dans le cadre de l'harmonisation de la méthode de collecte des ordures ménagères sur l'ensemble de l'agglomération pour un montant de 541 208 euros hors taxes,
- ♦ d'approuver ainsi comme il suit le plan de financement prévisionnel de l'opération :

Dépenses hors taxes .....541 208 euros

Recettes hors taxes ..... 541 208 euros

Dont :

Subvention DETR 2024 (36,96 %) .....200 000 euros

ADEME (16,46 %) .....89 000 euros

Région PACA (7,48 %).....40 500 euros

Autofinancement PAA (39,10 %).....211 608 euros

- ♦ d'autoriser la présidente ou son représentant à engager toutes les démarches et à signer tout document afférent à cette décision.

**Mme GRANET-BRUNELLO**.- Merci, René.

Y a-t-il des interventions ? Oui, il y en a trois.

**M. CHALVET**.- Gilles Chalvet, Terre Dignoise. Bonsoir à toutes et à tous. J'aurais juste une question à vous poser concernant les colonnes aériennes. On sait bien qu'elles sont évidemment moins onéreuses à l'achat, mais elles sont tout de même très disgracieuses et elles génèrent une espèce de, comment dire, mécontentement général au niveau de nos électeurs. Ne peut-on pas (c'est une simple question) étaler le déploiement de ces colonnes en priorisant les colonnes semi-enterrées et enterrées, plutôt que de voir ce déploiement de colonnes très disgracieuses ?

Cela me semble tout de même une question importante à poser : une fois que les colonnes enterrées et semi-enterrées seront installées, que va-t-on faire en plus de toutes ces colonnes aériennes qui sont comme des verrues dans nos villes et villages ?

Merci de votre réponse.

**M. VILLARD**.- Comme je viens de l'indiquer par rapport au nombre de colonnes enterrées et semi-enterrées qui sont demandées, quand les services ont fait le tour des communes pour voir avec les maires les emplacements où l'on souhaitait mettre ces colonnes, il est bien évident que s'il n'y en a pas plus, c'est que chacun a bien compris que cela avait un coût particulier de les enterrer ou semi-enterrer.

Je peux parler de la commune de Château-Arnoux par rapport à tous les points d'apport volontaire mis en place, il est bien évident qu'il va falloir avoir une réflexion ensuite pour mettre des points semi-enterrés ou enterrés, parce que l'on voit bien que pour les personnes âgées ou les personnes à mobilité réduite, c'est compliqué avec les colonnes aériennes. C'est un débat qu'il faudra avoir et que chaque commune adopte la décision d'enterrer ou ne pas enterrer, en sachant que cela a un coût important pour la collectivité.

**Mme GRANET-BRUNELLO**.- Pour répondre pour Digne-les-Bains, le choix a été fait d'enterrer et de semi-enterrer dans le centre plutôt, si ce n'est que certains endroits dans le centre n'ont pas pu être enterrés à cause des réseaux qui passent dessous, les services se sont retrouvés dans l'impossibilité de le faire. Sinon, il y a de l'enterré et du semi-enterré. En périphérie, du fait des coûts, ce seront plutôt des colonnes aériennes. C'est très fonctionnel, cela commence à marcher de mieux en mieux, mais c'est laid, je suis d'accord.

Monsieur Séjourné.

**M. SÉJOURNÉ**.- Je reviens aussi sur cette question-là, parce que dans la délibération il est précisé d'équiper prioritairement ces communes. C'est vrai que l'on vient d'équiper la ville de Digne-les-Bains, mais des retours qui me sont faits par nos concitoyens, il semblerait qu'il manque peut-être un petit peu dans certains secteurs, avec une demande bien sûr de colonnes enterrées ou semi-enterrées de préférence pour des quartiers de type pavillonnaire, comme celui où nous sommes actuellement, au quartier des Épinettes.

Reviendra-t-on à un moment donné sur le volume des colonnes à disposition de nos concitoyens ? Parce que les problèmes de circulation et de déplacement ne sont pas toujours les mêmes selon les secteurs.

**M. VILLARD**.- Rien n'est figé. On sait très bien que tout ce qui a été mis en place dans chaque collectivité, chaque maire est en droit aussi, en fonction des retours qu'il va avoir, de solliciter, mais tout cela demande une réflexion pour la tarification incitative. Il n'y a pas encore eu de débat sur le pourcentage qui sera mis en place. C'est pour cela que l'on n'en parle pas encore.

Sur les colonnes, il est bien évident que s'il faut rajouter des colonnes à des endroits, ce sera fait, mais d'abord, il faut attendre un peu que les choses se mettent en place pour que l'on soit sûr, quand on

fera les commandes, de savoir combien il faut en commander et que l'on aura les retours de toutes les collectivités. Étant donné que, pour le moment, cela n'a été mis en place qu'à Digne, cela va démarrer sur l'ancienne CCMD à partir de la fin du mois de février. Ensuite on aura une vision peut-être plus précise des besoins et des manques.

**Mme GRANET-BRUNELLO.**- Pour Digne, je rajouterai que les aménagements justement autour des colonnes n'ont pas encore été faits par rapport à cette évaluation et de voir où l'on va.

Je crois qu'il y a une autre intervention.

**M. BOYER.**- Christian Boyer, mairie de Marcoux. Je voulais intervenir sur le même sujet, par rapport justement à l'achat des 142 colonnes aériennes, les 12 colonnes enterrées et les 8 colonnes semi-enterrées, ces propositions pouvaient-elles évoluer ?

Je sais que la commune de Marcoux doit rencontrer d'ici une quinzaine de jours le service Provence Alpes Agglomération à propos des implantations, du nombre, etc. C'est vrai que je me posais la question si les huit colonnes semi-enterrées ont déjà été attribuées, les douze colonnes enterrées également. Autant sur l'extérieur les colonnes aériennes conviendraient, mais au cœur du village, au moins mettre une colonne semi-enterrée.

**M. VILLARD.**- Je pense que, par rapport à la commande faite, c'est le retour qui a été fait par les collectivités. C'est comme cela que les choses ont été vues. Sans doute pouvez-vous demander à Luc Seznez d'apporter peut-être une réponse complémentaire. Je ne sais pas où il est dans la salle.

**Mme GRANET-BRUNELLO.**- Je passe la parole à Carole Toussaint.

**Mme TOUSSAINT.**- Il a été acté pour le moment que les colonnes enterrées et semi-enterrées soient installées prioritairement dans les communes touristiques, comme celle de la Vallée de la Blanche ou la vallée du Verdon.

**M. BOYER.**- Donc pour les autres villages, type Marcoux ?

**Mme TOUSSAINT.**- Il faut faire une demande particulière, mais c'est vrai que cela a un double surcoût : le surcoût pour la commune d'installer des colonnes semi-enterrées et la colonne en elle-même coûte vraiment beaucoup plus cher qu'une colonne classique.

**Mme GRANET-BRUNELLO.**- Vous avez une réunion bientôt, donc vous allez exprimer les besoins.

**M. BOYER.**- Merci.

**Mme GRANET-BRUNELLO.**- Apparemment, on me dit que cela viendra, tout se fait progressivement et par étapes.

**M. VILLARD.**- Par rapport au fait que l'on ait mis les colonnes à Digne-les-Bains et que l'on a enlevé tous les conteneurs à roulettes ou qui vont être enlevés incessamment, aujourd'hui on peut constater tout de même qu'il y a une baisse du tonnage de 60 tonnes sur un mois (c'est important), que la rotation des camions est passée de sept à cinq. On peut constater aussi que l'on mettait beaucoup de cartons dans les ordures ménagères, puisqu'il y a dix tonnes de cartons qui ont été mis dans les colonnes à carton.

Pour ceux qui étaient inquiets, on voit qu'aujourd'hui les choses évoluent dans le bon sens, les gens commencent à prendre conscience qu'il faut trier.

**Mme GRANET-BRUNELLO.**- Merci, René.

**M. BOURJAC.**- Bruno Bourjac à Sainte-Croix-du-Verdon. Je me permets de rebondir sur ce que je viens d'entendre par madame la vice-présidente. Précisément quand j'entends que les communes touristiques ont des semi-enterrées, j'ai eu la réunion la semaine dernière, on ne m'a pas proposé des colonnes semi-enterrées. Or, je pense que Sainte-Croix est une commune touristique.

Je vais plaider pour Sainte-Croix, humblement, pour avoir le droit d'avoir ce privilège-là, au moins pour certaines. Naturellement, ce n'est pas un sujet politique, c'est un sujet qui est esthétique, je l'avais dit aux personnes qui sont venues la semaine dernière, je les trouve foncièrement inesthétiques, je pense que nous en sommes tous d'accord. Il n'empêche qu'à l'intérieur du Parc naturel régional du Verdon et à l'intérieur de la commune de Sainte-Croix, ce serait bien si l'on pouvait envisager précisément de pouvoir les enterrer.

**Mme TOUSSAINT.**- J'ai oublié de préciser que c'étaient les communes qui l'ont demandé et qui sont en secteur touristique. Si vous ne l'avez pas demandé...

**M. BOURJAC.**- Je suis en secteur touristique, mais je n'étais pas en responsabilité à l'époque, cela ne vous a pas échappé.

**Mme TOUSSAINT.**- Il n'y a pas de souci, on va étudier votre demande.

**Mme GRANET-BRUNELLO.**- Y a-t-il encore des interventions sur ces colonnes ? *[Pas d'intervention.]*

Nous passons au vote.

**Adopté à l'unanimité.**

La convention avec écomaison 2024, René.

♦♦♦

## 17. Convention avec écomaison 2024

**Monsieur René Villard rapporte :**

Depuis sa création en 2017, Provence Alpes Agglomération a conventionné avec les éco-organismes pour l'organisation des filières de tri et la prise en charge des déchets dans le cadre des filières à responsabilité élargie du producteur.

Créé en 2011, Éco-mobilier était l'éco-organisme en charge de la filière des déchets d'éléments d'ameublement (DEA). La collecte des DEA était organisée à travers des déchetteries pour la mise en place des bennes spécifiques collectées par les prestataires locaux de l'éco-organisme. En retour, la collectivité percevait un soutien financier par site, proportionnel au tonnage collecté.

Au 1er janvier 2023, Éco-mobilier a changé de nom pour devenir Écomaison. Ce changement de nom s'est accompagné de l'élargissement de son domaine d'action qui comprend maintenant, en plus de l'ameublement, les secteurs de la literie, du bricolage, du jardin, du jouet, du bâtiment.

Afin de pouvoir bénéficier de cette nouvelle organisation, de continuer à percevoir les soutiens financiers, une nouvelle convention avec Écomaison sera prochainement proposée à la signature des collectivités.

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser madame la présidente à signer la convention de 2024 avec Écomaison dès sa mise à disposition par l'éco-organisme à Provence Alpes Agglomération.

**Mme GRANET-BRUNELLO.**- Y a-t-il des interventions ? *[Pas d'intervention.]*

Nous passons au vote.

**Adopté à l'unanimité.**

La convention avec écosystème pour la collecte des déchets d'équipements électriques et électroniques et des lampes usagées.

**18. Convention avec écosystème pour la collecte des D3E et des lampes usagées**

**Monsieur René Villard rapporte :**

C'est un peu la même chose que celle que je viens de faire. La communauté d'agglomération Provence Alpes Agglomération a conventionné avec l'éco-organisme Écosystème pour la mise en charge et le recyclage des déchets d'équipements électriques et électroniques D3E, ainsi que les lampes usagées, ampoules et tubes néon.

Ces deux conventions concernant, d'une part, les déchets d'équipements électriques et électroniques et, d'autre part, les lampes usagées, arrivent à échéance et donc à renouveler. Pour pouvoir continuer à bénéficier de ces enlèvements et le soutien de la part d'Écosystème, l'éco-organisme nous propose de signer la nouvelle convention, version 2024.

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser madame la présidente ou son représentant à signer la convention 2024 avec l'éco-organisme Écosystème et Provence Alpes Agglomération.

**Mme GRANET-BRUNELLO.**- Merci, René. Y a-t-il des questions ? *[Pas de question.]*

Nous passons au vote.

***Adopté à l'unanimité.***

Je vais donner la parole à Nathalie Esclapez pour le kit « éco-événement outdoor », mise à disposition de matériel réutilisable pour des événements de pleine nature écoresponsable.

**19. Kit « éco-événement Outdoor » Mise à disposition de matériel réutilisable pour des événements de pleine nature éco-responsable**

**Madame Nathalie Esclapez rapporte :**

Merci, madame la présidente. Bonsoir à tous.

Dans le cadre du schéma des activités Outdoor, il était proposé dans l'axe 4 d'avoir une démarche plus vertueuse et plus écologique dans l'organisation des événements de sport et nature. Dans le but de réduire également les déchets, l'agglomération s'est dotée d'un kit éco-événement Outdoor qui est composé notamment de gobelets réutilisables, de pichets, de jerrycans, tous réutilisables, de balises réutilisables, de parcours VTT bois et d'autres matériels divers.

Nous vous proposons de mettre à disposition gratuitement, pour les associations ou les collectivités locales qui sont organisatrices d'événements Outdoor, et au moyen d'une convention de mise à disposition et d'un règlement d'utilisation qui rappelle à chacun les obligations en ce qui concerne ce matériel, et qui rappelle aussi la valeur de ce matériel en cas de perte ou de détérioration.

Il vous est tout simplement demandé :

- ◆ d'approuver la mise à disposition de ce matériel à titre gratuit pour les événements de pleine nature,
- ◆ d'adopter le règlement d'utilisation qui est joint au rapport ainsi que la fiche de prêt,
- ◆ d'approuver l'application de ce dispositif à partir du 1er mars 2024.

**Mme GRANET-BRUNELLO.**- Parfait ! Merci. Y a-t-il des questions ? *[Pas de question.]*

Nous passons au vote.

***Adopté à l'unanimité.***

Claude Fiaert pour la demande de subvention pour le mois de la bande dessinée.

♦♦♦

**20. Demandes de subventions – Mois de la BD**

**Monsieur Claude Fiaert rapporte :**

Merci, madame la présidente. Bonsoir à toutes et à tous.

L'année 2023 a vu la programmation du mois de la bande dessinée qui a su répondre aux attentes de la population de l'agglomération en faisant la promotion d'une culture de proximité, la découverte d'un support artistique à la fois populaire et exigeant.

Pour 2024, nous avons l'ambition de développer un nouveau mois de la bande dessinée nourri des améliorations et du bilan de l'année précédente. Les objectifs retenus pour l'édition 2024 répondront à ceux présentés l'année dernière.

En 2023, cette manifestation avait été possible grâce au soutien de l'Union européenne via le dispositif LEADER. En 2024, différentes sollicitations financières pourraient être réparties selon le plan de financement qui vous est indiqué dans le projet de délibération.

Il vous est proposé ce soir :

- ♦ d'approuver l'édition 2024 du mois de la bande dessinée,
- ♦ d'approuver le plan de financement prévisionnel présenté,
- ♦ de solliciter les subventions correspondantes auprès des services de l'Éducation nationale, de la Région Sud, du Département des Alpes-de-Haute-Provence, et tout autre financeur compétent,
- ♦ d'autoriser madame la présidente ou son représentant à signer tous documents liés à ces demandes de subventions.

**Mme GRANET-BRUNELLO.**- Merci, Claude. Y a-t-il des questions ? *[Pas de question.]*

Nous passons au vote.

***Adopté à l'unanimité.***

Sonia Fontaine, il y a plusieurs délibérations sur la petite enfance. On commence par la modification du plan de financement du projet de réhabilitation et d'extension de la crèche intercommunale de Moustiers-Sainte-Marie.

♦♦♦

**21. Modification du plan de financement du projet de réhabilitation et d'extension de la crèche intercommunale de Moustiers-Sainte-Marie**

**Madame Sonia Fontaine rapporte :**

Oui, la version numéro 3 du plan de financement : une modification essentiellement liée à la position de la CAF qui propose de scinder sa participation de 268 000 euros en une subvention de 160 800 euros et un prêt à taux zéro de 107 200 euros.

Cela ne change pas le montant total mais une nouvelle partition, à savoir que le Département a attribué la subvention demandée lors de sa commission plénière du mois d'octobre et, une petite bonne nouvelle, la préfecture a indiqué qu'en plus des travaux de la DETR, les frais de maîtrise d'œuvre seraient également financés.

Vous avez le plan de financement sous les yeux, je ne le reprends pas.

Il est proposé :

- ◆ d'approuver le nouveau plan de financement du projet de réhabilitation et d'extension de la crèche intercommunale de Moustiers-Sainte-Marie,
- ◆ d'autoriser madame la présidente à modifier le dossier de demande de subvention DETR 2024 afin d'intégrer les frais de maîtrise d'œuvre,
- ◆ d'autoriser madame la présidente à modifier la demande auprès de la CAF et de souscrire auprès de cet organisme un prêt à taux zéro selon le plan de financement présenté.

**Mme GRANET-BRUNELLO.**- Merci, Sonia. Y a-t-il des questions ?

Monsieur Séjourné.

**M. SÉJOURNÉ.**- Juste une question : qu'est-ce qui justifie le changement de politique de la CAF qui remplace une subvention par un prêt ? Ce n'est quand même pas la même chose, à mon avis, contrairement à ce que nous a dit le rapporteur, parce qu'une subvention est acquise, un prêt, cela se rembourse.

**Mme FONTAINE.**- Oui, la position de la CAF a changé par rapport à la nouvelle CTG et à leur nouvelle directive de la CNAF. Ils s'étaient avancés une première fois sur un montant total et aujourd'hui, ils ne peuvent plus le faire ainsi. Leur solution était de nous proposer un prêt à taux zéro.

**Mme GRANET-BRUNELLO.**- Merci. Y a-t-il d'autres questions ? *[Pas d'autre question.]*

Nous passons au vote.

***Adopté à l'unanimité.***

Les demandes de subvention dans le cadre des appels à projets 2024 de la Caisse d'allocations familiales.

◆◆◆

## **22. Demandes de subventions dans le cadre des appels à projets 2024 de la Caisse d'Allocations Familiales**

**Madame Sonia Fontaine rapporte :**

Ce sont des délibérations de gestion quotidienne. Il s'agit de :

- ◆ la demande de financement à la CAF pour un projet de chemin sensoriel, pour l'accueil de loisirs de Malijai, sur une sensibilisation à la biodiversité. Je vous annonce que l'autofinancement pour Provence Alpes Agglomération est de 273 euros,

- ♦ création d'un espace extérieur et jardin à destination des assistantes maternelles, enfants et parents dans le cadre des activités du relais petite enfance. L'autofinancement est de 818 euros,
- ♦ les séances d'analyse de pratiques pour l'équipe de la crèche Les Petits Santons de Moustiers-Sainte-Marie ; un autofinancement de 241 euros.

Il est proposé :

- ♦ d'approuver les opérations mentionnées,
- ♦ d'approuver le plan de financement et les demandes de subvention tels qu'exposés,
- ♦ d'autoriser maintenant la présidente à signer l'ensemble des documents s'y rapportant.

**Mme GRANET-BRUNELLO.**- Merci. Y a-t-il des questions ? *[Pas de question.]*

Nous passons au vote.

***Adopté à l'unanimité.***

Maintenant, la modification des tarifs des accueils de loisirs.

♦♦♦

### **23. Modification des tarifs des Accueils de Loisirs**

**Madame Sonia Fontaine rapporte :**

Nous cherchons à harmoniser les tarifs sur le territoire de Provence Alpes Agglomération entre les centres aérés qui sont en régie et les centres aérés qui sont sous délégation.

Le but est de se rapprocher des tarifs proposés par le délégataire, en sachant que cette augmentation de tarif ne concernera que les ACL de Malijai et du Brusquet. Ces tarifs n'ont pas été bougés depuis presque quinze ans.

Nous vous proposons, suivant la grille, quelques augmentations, le but étant d'arriver exactement au même tarif pour tous les centres aérés. Je ne reprends pas toute la grille qui était jointe.

Il est proposé :

- ♦ de fixer les tarifs pour les accueils de loisirs de Malijai, du Brusquet tels que figurent en annexe, à compter du 1er septembre,
- ♦ d'autoriser madame la présidente ou son représentant à mettre en œuvre cette décision.

**Mme GRANET-BRUNELLO.**- Parfait ! Y a-t-il des interventions ? *[Pas d'intervention.]*

Nous passons au vote.

***Adopté à l'unanimité.***

La convention tripartite, convention territoriale globale pour le versement du bonus territoire.

♦♦♦

### **24. Convention tripartite Convention Territoriale Globale pour versement du bonus territoire**



**Madame Sonia Fontaine rapporte :**

Troisième phase du bonus territoire et donc de la CTG, aujourd'hui il est proposé de délibérer sur cette convention. Dans le cadre de la DSP, la CAF a changé ses modalités et demande maintenant que les bonus territoires soient perçus directement par les structures. Étant donné que nous avons un contrat de DSP et qu'il est bien noté que c'était Provence Alpes Agglomération qui recevrait les bonus territoires, il vous est demandé de signer cette nouvelle convention territoriale avec tous ses avenants dans cette nouvelle convention.

**Mme GRANET-BRUNELLO.**- Y a-t-il des questions ? *[Pas de question.]*

Nous passons au vote.

**Adopté à l'unanimité.**

Il reste la mise en place d'une commission d'attribution des places en crèche.

*Monsieur Emmanuel Muller quitte la séance à 18 h 50.*

♦♦♦

**25. Mise en place d'une Commission d'attribution des places en crèche****Madame Sonia Fontaine rapporte :**

Comme vous le savez tous, nous en avons déjà discuté, le secteur de la petite enfance est à flux tendu aujourd'hui, surtout sur une forte demande de parents et des listes d'attente très importantes dans toutes les crèches, aussi bien associatives qu'en régie.

Aujourd'hui, la délibération porte sur les crèches gérées en régie :

- Les Premiers Pas à Digne,
- Les Gar'nements à Mallmosson,
- Les Petits Santons à Moustiers,
- Le P'tit jardin à Digne,
- La crèche Bédunia à Beynes.

Il est demandé de mettre en place une commission d'attribution des places pour pouvoir rester au plus près de la demande des parents et d'avoir une plus grande équité par rapport, par exemple, à des parents qui travaillent ou à d'autres problématiques de parents, et pour essayer de gérer au mieux et de répondre au mieux aux besoins des familles.

Présidée par la vice-présidente déléguée à la petite enfance, cette commission sera composée :

- ♦ d'un élu de chaque commune du territoire de compétences,
- ♦ des membres de la commission technique.

La commission technique est elle-même composée :

- ♦ de la responsable du service petite enfance,
- ♦ des directrices ou directrices adjointes des établissements d'accueil,

- ♦ de la responsable du relais petite enfance.

Aucun quorum ne sera exigé.

Le plus important est que la commission puisse se réunir et puisse répondre assez rapidement aux parents.

Il est proposé :

- ♦ d'approuver le règlement de fonctionnement de la commission d'attribution des places dans les EAJE gérés par Provence Alpes Agglomération,
- ♦ de dire que ce règlement entre en vigueur à compter du 1er mars,
- ♦ d'autoriser madame la présidente à signer ce règlement d'admission et à engager toutes les démarches pour la mise en œuvre de cette décision.

**Mme GRANET-BRUNELLO.**- Parfait ! Y a-t-il des interventions ? Sandrine.

**Mme COSSERAT.**- C'est surtout une question. En l'occurrence, cela ne concerne que les structures qui sont gérées en régie par Provence Alpes Agglomération.

Nous avons aussi d'autres crèches associatives sur le territoire où se posent exactement les mêmes problèmes, que Provence Alpes Agglomération finance et participe au fonctionnement.

Pourrait-on aussi, pour celles-là, envisager de les inciter fortement à adopter ces critères ?

**Mme FONTAINE.**- Oui. Aujourd'hui, nous sommes en train de rencontrer toutes les crèches associatives, nous retravaillons leur convention. Nous leur avons proposé de s'appuyer sur ce règlement, puisqu'elles connaissent exactement le même problème.

En revanche, nous ne pouvons pas délibérer directement parce que, pour les crèches associatives – même si Provence Alpes Agglomération les subventionne –, nous ne faisons pas d'ingérence. C'est une proposition. Les crèches que nous avons déjà rencontrées vont s'appuyer sur la proposition, elles vont s'en servir.

**Mme GRANET-BRUNELLO.**- Y a-t-il d'autres interventions ? *[Pas d'autre intervention.]*

Nous passons au vote.

***Adopté à l'unanimité.***

La délibération numéro 26, qui est l'avenant au contrat de délégation de service public avec l'Institut de formation, d'accueil et de conseil (IFAC) pour la gestion des accueils collectifs des mineurs, nos accueils collectifs de mineurs.

Sonia, je te redonne la parole.

♦♦♦

## **26. Avenant au contrat de Délégation de Service Public avec l'IFAC pour la gestion des Accueils Collectifs des Mineurs (ACM)**

**Madame Sonia Fontaine rapporte :**

Nous arrivons sur un avenant qui est nécessaire une fois par an, puisque la révision de prix se fait automatiquement sur une ré-indexation de l'inflation. Nous trouvons également dans ces nouveaux

tarifs et ces nouveaux avenants, des événements extérieurs à nos organisations, dont l'IFAC n'est absolument pas responsable.

L'IFAC a fait face à des dépenses supplémentaires. Je reprends dans l'ordre.

- À la suite de la fermeture du centre aéré d'Estoublon par la PMI qu'il a fallu déplacer à Mézel, cela a engendré des frais supplémentaires en termes de convention, de personnel et de réorganisation.

- Nous avons eu exactement le même problème à Moustiers sur les accueils des enfants de moins de six ans, où la PMI a donné un avis défavorable à leur accueil. Il a fallu déplacer dans l'école, je remercie le maire de Moustiers de nous avoir ouvert l'école, sinon on n'ouvrait pas le centre aéré. Cela a engendré également des coûts en matériel et des coûts en ressources humaines.

- Nous avons fait face à une augmentation du nombre d'inscriptions et nous avons fait face surtout à une augmentation du coût du repas. Proportionnellement, la fréquentation augmentant, le coût des repas augmentant, il a fallu renégocier, refaire un avenant, afin que l'IFAC se retrouve dans la convention pour continuer et assurer le service.

Les chiffres sont dans la convention. Pour l'année 2023 : 33 000 euros, je ne reprends pas tous les chiffres. Le pourcentage représente environ 10,85 % du montant initial de la DSP.

À savoir que cet avenant et ces montants ont été approuvés par la commission de délégation des services publics qui s'est réunie le 31 janvier 2024 et qui a donné un avis favorable à ces montants.

Il vous est proposé :

- ♦ d'approuver le projet d'avenant au contrat de concession avec l'IFAC pour la gestion des accueils de mineurs,
- ♦ d'autoriser madame la présidente à signer l'avenant et à faire appliquer les dispositions financières.

**Mme GRANET-BRUNELLO.**- Y a-t-il des questions ? *[Pas de question.]*

Nous passons au vote.

**Adopté à l'unanimité.**

Merci, Sonia.

Je passe maintenant la parole à Sandrine Cosserat pour les deux dernières délibérations. La première concerne l'aire d'accueil des gens du voyage, convention de participation financière à la mise en œuvre d'une maîtrise d'œuvre urbaine et sociale.

♦♦♦

**27. Aire d'accueil des gens du voyage - Convention de participation financière à la mise en œuvre d'une maîtrise d'œuvre urbaine et sociale**

**Madame Sandrine Cosserat rapporte :**

Dans le cadre d'une entente que nous avons avec la communauté de communes du Sisteronnais-Buëch pour l'accueil des gens du voyage sur une aire permanente d'accueil, nous sommes en train de la rénover. Certaines familles étaient en cours de sédentarisation, c'est-à-dire que lors de la création de l'aire permanente d'accueil provisoire, elles se sont installées, plusieurs familles sont parties, mais il y en a six qui sont restées.

Nous avons demandé à un bureau d'études spécialisé de venir travailler avec eux un projet de sédentarisation, l'idée étant qu'ils ne se réinstallent pas sur l'aire qui sera rénovée, mais qu'ils puissent intégrer ce que l'on appelle des terrains familiaux.

Cela nécessite une étude, un accompagnement, une définition des besoins, la recherche de terrain et un accompagnement social. C'est l'entreprise Chorus qui nous accompagne.

Notre part de financement, c'est un ratio qui correspond au ratio de notre intervention sur la rénovation de cet aire. L'aire de Soleilhet correspond à l'obligation de Sisteron d'avoir une quinzaine d'espaces d'accueil, cela correspond aussi à Château-Arnoix qui a l'obligation d'avoir également environ une quinzaine d'espaces d'accueil.

Ils ont accepté que nous en fassions un peu moins, compte tenu de l'aire que nous avons. Au total, nous en faisons vingt-trois et nous payons 9/23e du montant de l'étude.

Ce n'était pas forcément très clair, mais cela le sera davantage avec la délibération suivante.

**Mme GRANET-BRUNELLO.** - Ça va. Y a-t-il des questions ? *[Pas de question.]*

**Adopté à l'unanimité.**

Maintenant, la convention de participation financière relative à la réalisation et au fonctionnement de l'aire permanente d'accueil des gens de voyage du Soleilhet-Sisteron.

*Monsieur Max Eymard quitte la séance à 18 h 55.*

◆◆◆

## **28. Convention de participation financière relative à la réalisation et au fonctionnement de l'aire permanente d'accueil des gens du voyage du Soleilhet – Sisteron**

**Madame Sandrine Cosserat rapporte :**

C'est à peu près ce que je viens de dire, c'est-à-dire que nous avons une obligation, dans le cadre du schéma départemental, de réaliser une aire d'accueil des gens du voyage, ce que l'on appelle une aire permanente d'accueil. Pour cela, nous conventionnons avec Sisteron. Nous avons déjà une convention de longue date, c'était en 2017, je crois, la première fois que nous avons conventionné avec eux. En l'occurrence, nous allons nous partager les travaux.

Ce sont des montants importants pour ces 23 emplacements, 2 millions euros. Comme je voulais expliquer, notre quote-part est 9/23e de la réalisation de cette aire permanente d'accueil, soit 366 387 euros.

En termes de *timing*, les entreprises ont été consultées. Les travaux devraient commencer pour une mise en service au mois d'octobre.

**Mme GRANET-BRUNELLO.** - Y a-t-il des questions ? *[Pas de question.]*

Nous passons au vote.

**Adopté à l'unanimité.**

Le conseil est terminé. Je vous souhaite une excellente soirée.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h.*

*La Présidente*



**Patricia GRANET BRUNELLO**

*Le Secrétaire de séance*



**Sandrine COSSERAT**

